

Comment remplir un formulaire d'auto-certification – Pour les entités

Veillez noter que les instructions qui suivent montrent uniquement des extraits du formulaire d'auto-certification. Le formulaire d'auto-certification, le Guide de classification des entités et un glossaire sont disponibles sur la [page Internet EAR](#) de la banque.

Page 1



Échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (EAR)

Auto-certification pour les Titulaires de compte EAR – Entités

N° de client (CIF) ou numéro(s) du compte/du dépôt

1111-111111-1

Nom de la Partie contractante

SPÉCIMEN Sarl

I. Introduction

Le gouvernement suisse a signé plusieurs accords avec un certain nombre de juridictions étrangères pour l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (EAR) dans le cadre de son engagement à lutter contre l'évasion fiscale. Ces accords exigent que les établissements financiers suisses, dont Credit Suisse (Suisse) SA (ci-après désigné la «Banque»), exécutent certaines procédures de due diligence et, dans certains cas, qu'ils transmettent des informations sur les clients et les comptes.

III. Informations relatives aux entités Titulaires de compte EAR (peuvent être identiques à celles de la Partie contractante)

Nom de l'entité

SPÉCIMEN Sarl

Adresse de résidence/rue, n°:

RUE EXEMPLE 111

NPA

9999

Localité/ville

VILLE EXEMPLE

Pays (pas d'abréviation)

SUISSE

IV. Classification de l'entité

Veillez lire le Guide de classification des entités et, si nécessaire, le glossaire pour vous aider à remplir ce formulaire. Ces deux documents sont disponibles sur le portail de la Banque dédié à l'EAR ([www.credit-suisse.com/AED](#)). Les catégories ci-dessous correspondent à la classification présentée dans le Guide de classification des entités.

Veillez indiquer la classification de l'entité Titulaire de compte EAR en cochant la case correspondante:

(a) Entité d'investissement gérée de manière professionnelle (PMIE)

Si l'entité d'investissement gérée de manière professionnelle réside dans une Juridiction non partenaire, elle sera considérée comme une ENF passive.

V. Résidence à des fins fiscales du Titulaire de compte EAR

Veillez indiquer **toutes** les Juridictions de résidence à des fins fiscales ci-dessous.

En règle générale, une entité est résidente fiscale d'une juridiction si, conformément à la législation de cette juridiction (y compris les conventions fiscales, p. ex. conventions de double imposition), elle paie ou est tenue de payer des impôts dans ladite juridiction en vertu de son lieu de constitution, de son lieu de direction effective ou de tout autre critère de nature comparable, et pas seulement parce qu'elle dispose de sources de revenus dans cette juridiction.

Juridiction 1:

Juridiction de résidence à des fins fiscales (pas d'abréviations)

Numéro d'identification fiscale (NIF)¹ (ou numéro d'identification équivalent)

SUISSE

Si le NIF ne peut être fourni, veuillez cocher la case avec le motif qui convient (une seule case peut être cochée):

- Motif A:** La juridiction concernée est la Suisse (**remarque:** quand vous cochez cette case, veuillez vous assurer que vous avez également saisi ci-dessus votre Juridiction de résidence à des fins fiscales).
- Motif B:** La Juridiction de résidence à des fins fiscales du Titulaire de compte EAR ne délivre pas de NIF (ou d'équivalent) à ses résidents²
- Motif C:** Le NIF n'est pas disponible pour le moment, mais sera fourni dans les meilleurs délais.

VII. Consentement à la réutilisation de la présente Auto-certification dans le cadre d'autres relations avec la Banque

Sauf si la case ci-dessous est cochée, la Partie contractante accepte par la présente que la Banque puisse réutiliser et s'appuyer sur la présente Auto-certification et toute information connexe, y compris toute explication cohérente fournie par la Partie contractante et/ou un collaborateur de la Banque en contact avec la clientèle, pour documenter toute autre relation entre la Partie contractante et la Banque. La Partie contractante comprend que son accord peut entraîner la copie de la présente Auto-certification dans le fichier client des autres relations bancaires qu'elle entretient ou entretient avec la Banque. Si lesdites relations impliquent d'autres participants, par exemple, des titulaires de compte, des personnes autorisées à signer, etc., lesdits participants sont susceptibles d'être autorisés à accéder au fichier client concerné, y compris à la copie de la présente Auto-certification, et pourront donc en déduire que la Partie contractante entretient ou a entretenu avec la Banque des relations différentes de la relation dans laquelle ils sont impliqués.

- Par la présente, la Partie contractante refuse la réutilisation de cette Auto-certification pour ses autres relations avec la Banque. La Partie contractante prend acte du fait qu'elle devra fournir une documentation EAR distincte et cohérente pour chaque autre relation avec la Banque.

Lieu et date:

ZURICH, le 18.06.2018

Signature(s) de la Partie contractante

X Jean Spécimen

X

Page 2

Page 3-4

Page 5

Veillez indiquer le numéro CIF et le nom de la partie contractante.

Veillez indiquer les détails du **titulaire du compte**.

Veillez préciser la classification de l'entité. Si vous avez besoin d'aide, veuillez consulter le Guide de classification des entités et le glossaire disponibles sur la page Internet EAR de la banque (<https://www.credit-suisse.com/ear>).

Au moins une juridiction de résidence fiscale doit être indiquée.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir un TIN, veuillez cocher le motif approprié.

Cette section concerne les clients qui **détiennent plus d'un** compte auprès de la banque. Si la case est cochée, la partie contractante **s'oppose** à la réutilisation du formulaire d'auto-certification pour ses autres relations avec la banque. La partie contractante devra fournir **une documentation EAR distincte et cohérente pour toutes les autres relations** avec la banque.

Veillez signer conformément aux droits de signature associés au compte en question.